

Grille d'évaluation pour un futur conventionnement avec des producteur.ice.s

A inscrire dans un préambule au conventionnement pour rappeler l'importance des ces valeurs pour le comité citoyen :

Les producteur.ice.s s'engagent à respecter, selon les réglementations en vigueur :

- le droit du travail, pas de travail clandestin notamment
- les conditions d'hygiène (respect de la chaîne du froid, conditionnement des produits...)
- l'accès PMR

Les producteur.ice.s s'engagent à Indiquer sur les lieux de vente l'engagement dans la SSA (affiche, logo...)

Critères pour les producteur.ice.s

Sous mention AB, N&P, Demeter	5
Sinon, les producteur.ice.s s'engagent à démarrer une démarche de certification dans les deux ans	3
Si pas d'engagement à la certification, discussion sur les freins, analyse et recherche de solutions entre les producteur.ice.s et le comité citoyen de la situation	
Les produits frais doivent être de saison	5
Produits locaux	3
Produits équitables, éthiques (notamment pour les produits non locaux)	3
Participation au comité citoyen	3
Autres labels (AOP, AOC, label rouge...)	1
Ancrage local (participation à des initiatives locales, à la vie associative...)	1
Autonomie du lieu de production (énergie, autoproduction des semences...)	1

5	Essentiel
3	Important
1	Bonus



Grille d'évaluation pour un futur conventionnement avec des magasins ou distributeurs

A inscrire dans un préambule au conventionnement pour rappeler l'importance des ces valeurs pour le comité citoyen

Les magasins s'engagent à respecter, selon les réglementations en vigueur :

- le droit du travail, pas de travail clandestin notamment
- les conditions d'hygiène (respect de la chaîne du froid, conditionnement des produits...)
- l'accès PMR

Les magasins s'engagent à Indiquer sur les lieux de vente l'engagement dans la SSA (affiche, logo...)

Les magasins devront également indiquer quels produits alimentaires sont concernés par le conventionnement

Critères pour les lieux de distribution

La convention concernant uniquement les produits alimentaires respectant les critères suivants

Les produits sont sous mention AB, N&P, Demeter	5
Les produits frais doivent être de saison	5
Produits locaux	3
Les produits non locaux doivent être sous mention commerce équitable	3
Participation au comité citoyen	3
Relation avec les producteurs (conventionnement, engagement sur les prix, sur la durée...)	3
Le magasin est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)	1
Modèle économique (SCOP, association, magasins de producteurs...)	1
Ancrage local (animations, participation à des initiatives locales...)	1
Accessibilité (parking, bus...)	1
Amplitude horaire d'ouverture du magasin	1

5	Essentiel
3	Important
1	Bonus